

A votre Santé

#10
NOVEMBRE
2011

Le lien d'information des adhérents SIMETRA

CRÉER NOTRE AVENIR...

Chers adhérents,

La santé au travail est aujourd'hui à un moment charnière de son existence.

En effet trop peu de médecins sont formés pour compenser les départs à la retraite et de nombreux services de santé au travail en France sont confrontés à une pénurie de médecins spécialisés dans cette discipline. Si votre service Simetra n'est pas encore touché par ce phénomène, ce problème majeur de démographie médicale n'est pas sans conséquence sur le devenir de la santé au travail.

Pourtant, la question de la santé des travailleurs se pose avec acuité... l'intensification du travail, les risques psycho-sociaux (stress...), les troubles musculo-squelettiques, les risques nouveaux induits par des technologies en perpétuelle évolution, rendent nécessaire l'intervention coordonnée, au service de la prévention et du maintien dans l'emploi, d'une équipe de professionnels de la santé au travail.

La loi 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail contient de profonds changements à la fois sur la place du médecin du travail et sur ses attributions (même si les décrets d'application ne sont pas encore parus).

Elle renforce ainsi la pluridisciplinarité dans les services de santé au travail et l'enjeu futur est bel et bien de

faire évoluer l'activité des médecins du travail vers une véritable activité de service médical au bénéfice des salariés et des entreprises, par l'action de médecins du travail animant et coordonnant une équipe d'infirmières spécialisées, d'IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels), d'assistantes techniques en santé au travail, d'assistantes sociales et de secrétaires médicales.

Dans l'attente des décrets d'application, et au regard des éléments de démographie, un élément est en tout cas clair : l'accent va maintenant être mis sur la prévention des risques professionnels. Votre service de santé, anticipant cette évolution, se dote depuis plusieurs années des moyens nécessaires pour prendre en main cette évolution.

La santé du travail a tout pour s'imposer comme une approche moderne, associant dans une démarche globale l'approche collective des risques professionnels et le suivi individuel. C'est en ce sens que nous travaillons déjà au sein de votre association Simetra.



Le président,
Gilles Piriou

Retrouvez votre association Simetra sur www.simetra.fr

Dans nos pages d'accueil, vous pourrez trouver :

- des renseignements sur votre service de santé au travail SIMETRA,
- les services que SIMETRA propose aux entreprises du Sud Landes et du Pays Basque,
- des liens vous renvoyant vers nos partenaires ou des organismes institutionnels,
- l'information adhérent à télécharger
- les modalités d'inscription ou de pré-inscription.

Dans votre espace adhérent, vous pourrez procéder :

- au téléchargement de la déclaration d'effectifs,
- à la mise à jour de la liste des salariés,
- au téléchargement de vos factures,
- à la saisie des données permettant le calcul des factures,
- au règlement de vos factures en ligne.

A ce jour, plus de 20 % de nos adhérents effectuent leur déclaration en ligne.



Votre cotisation **SIMETRA**



Nous avons souvent des questions sur ce que recouvre votre cotisation Simetra (son calcul, les services auxquels elle donne droit...). En particulier, de nombreux chefs d'entreprises assimilent le montant d'une cotisation au tarif d'une visite médicale... or il n'en est rien... Alors votre cotisation, c'est quoi au juste ?

Votre cotisation, à quoi sert-elle ?

Les cotisations versées par les employeurs sont **les seules ressources** de votre Service de Santé au Travail Simetra.

Elles sont utilisées pour financer les moyens humains et matériels indispensables pour mettre la Santé au Travail au service de toutes les entreprises adhérentes, petites et grandes ; **elles couvrent l'ensemble de la surveillance médicale des salariés de l'entreprise, et les conseils que peut vous apporter notre équipe pluridisciplinaire.**

Comment est-elle fixée ?

Simetra, comme tous les services de santé au travail, est une association de type loi de 1901, à but non lucratif, créée à l'origine par des groupements d'employeurs. Le Conseil d'Administration de Simetra est composé de membres élus parmi les employeurs adhérents.

Une assemblée générale se déroule une fois par an, à laquelle sont conviés tous les employeurs ou leurs représentants. Lors de cette assemblée générale, **vous pouvez émettre votre opinion et voter pour les membres du Conseil d'Administration.**

C'est ce dernier qui fixe le montant de la cotisation. **Cette cotisation correspond à une prise en charge globale et mutualisée pour toutes les entreprises adhérentes.**

Une cotisation = une visite médicale ? **NON !**

Toute entreprise est soumise au paiement de cotisation pour l'ensemble de ses salariés.

Une cotisation ne peut être assimilée à une simple consultation médicale.

Elle correspond à une prise en charge assurant et garantissant à l'entreprise son suivi médical sur toute l'année, avec notamment :

- **toutes les visites médicales réalisées** (d'embauche, périodiques, de reprise après maladie ou accident et/ou de pré-reprise...), un salarié pouvant avoir plusieurs visites dans l'année,

d'information à votre demande ou à l'initiative du médecin du travail, études de postes...),

- **les examens complémentaires effectués par l'équipe médicale lors des visites** (visio-test, audiogramme, spiromètre, etc),

■ **les examens complémentaires prescrits par le médecin du travail et réalisés par des spécialistes extérieurs** (bilan sanguin, radio pulmonaire, rhumatologie...),

- **la réalisation d'actions pluridisciplinaires avec l'intervention de techniciens spécialisés dans certains domaines** (hygiène et sécurité, ergonome, psychologue du travail...).

Le montant la cotisation Simetra

Les cotisations Simetra sont appelées à un taux unique de 0,31 % appliqué aux salaires bruts déclarés à l'URSSAF (dans la limite du plafond Sécurité Sociale), sous réserve d'une cotisation minimale annuelle de 65 euros HT par salarié.

Afin de faciliter les démarches administratives, ces cotisations peuvent être entièrement gérées sur notre site www.simetra.fr, grâce à un espace adhérent qui vous est entièrement dédié. N'hésitez pas à nous joindre pour obtenir vos codes d'accès.

PAUSE-CAFÉ SIMETRA : UNE PREMIÈRE



C'est le 19 octobre dernier, de 8h30 à 10h, que notre association a organisé en ses locaux du Chemin de Sabalce, son premier "PAUSE-CAFÉ SIMETRA".

Ce premier rendez-vous était consacré aux risques chimiques dans le secteur de la réparation mécanique. Et c'est donc autour d'appétissants "cafés-croissants" que 19 représentants de ces entreprises ont été reçus par les médecins Sylvie Fromont-Ithurbide et Alain Legrand, et par nos intervenants en Prévention des Risques professionnels, Gaëlle Etcheverry et Stéphane Elissalde.

L'utilisation des produits chimiques pouvant altérer la santé a été largement abordée, avec un rappel de la réglementation, qui impose aux chefs d'entreprise d'identifier les risques et de trouver des solutions adaptées pour les réduire.

Une présentation d'une heure de nos



intervenants a été suivie d'un échange sous la forme de questions-réponses d'une trentaine de minutes avec les chefs d'entreprise.

Chaque participant est reparti de ce premier rendez-vous original avec un dossier, comprenant le powerpoint de la présentation, des documents réglementaires permettant la traçabilité des expositions, et une affiche de l'INRS sur les nouveaux pictogrammes de sécurité.

Les entreprises qui n'ont pu participer ont reçu par la suite par mail ou courrier la présentation power point.

Une prochaine "pause-café" Simetra est programmée dans le courant du 1^{er} semestre 2012.



LES VISITES MÉDICALES DU TRAVAIL

QUELQUES POINTS DE REPÈRE POUR MIEUX CONNAÎTRE NOS VISITES MÉDICALES OBLIGATOIRES OU FACULTATIVES...

RAPPEL

- tout salarié bénéficie de visites médicales pendant son temps de travail et à la charge financière de l'employeur,
- pendant une visite médicale, le médecin du travail détermine l'aptitude médicale au poste de travail et conseille sur les risques professionnels. Sa mission principale est d'éviter l'altération de la santé des salariés du fait de leur travail,
- toutes les visites médicales sont strictement confidentielles.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter votre service de santé au travail Simetra.

Type de la visite obligatoire	À l'initiative de	Quand a lieu cette visite ?	Objectif de la visite
Embauche	L'employeur	Pendant la période d'essai	Définir l'aptitude au poste de travail du salarié
Embauche SMR et Travailleur handicapé	L'employeur	Avant la période d'essai	
Périodique	L'employeur	En fonction de la périodicité de la visite (12 ou 24 mois précédent la dernière visite)	Définir la validation de l'aptitude au poste de travail du salarié

VISITE DE REPRISE (OBLIGATOIRE) SUITE À UN :

Type de la visite obligatoire	À l'initiative de	Quand a lieu cette visite ?	Objectif de la visite
Accident du travail (arrêt de 8 jours et plus)	L'employeur	Entre le 1 ^{er} et le 8 ^{ème} jour de la reprise effective (le salarié ne doit plus être en arrêt)	Définir l'aptitude au poste de travail du salarié
Arrêt maladie (arrêt de 21 jours et plus)	L'employeur		
Arrêt maladie professionnelle	L'employeur		
Arrêt maternité	L'employeur		

Si l'employeur ne s'est pas soumis à cette obligation, le salarié peut faire la demande de cette visite, mais il doit préalablement avertir son employeur.

VISITE DE PRÉ-REPRISE (FACULTATIVE) (pendant l'arrêt maladie, accident de travail, maternité)

Type de la visite facultative	À l'initiative du	Objectif de la visite
Pré-reprise (l'employeur n'est pas averti de cette visite sauf accord du salarié)	Médecin traitant	Étudier la possible reprise du salarié à son poste de travail
	Médecin conseil	
	Salarié	

VISITE OCCASIONNELLE (FACULTATIVE)

Type de la visite	À l'initiative	Motif	Objectif de la visite
Occasionnelle	De l'employeur	Invoqué par l'employeur (ex : absences répétées, non justifiées, ou plusieurs arrêts ne justifiant pas la demande de visite de reprise)	Répondre aux interrogations de l'employeur
	Du salarié	Divers	Être à l'écoute et répondre aux questions du salarié
	Du médecin du travail	Suite à une visite de reprise, suite à un examen complémentaire...	Suivi du salarié

Partenariat **ISCIPA**

Simetra a signé en 2008 un partenariat avec l'association ISCIPA, un service social interentreprises.

Ce service, dont le siège est situé rue du général Bourbaki, à Bayonne, nous permet de compléter nos services, avec l'apport de compétences nouvelles, en terme de prévention de la désinsertion professionnelle des salariés confrontés à un problème de santé.

M^{lle} Aurélia Castaingt est l'assistante sociale Iscipa déléguée auprès de Simetra. Elle mène plusieurs types de mission auprès de salariés d'entreprises de moins de 50 salariés adhérentes à Simetra, en lien avec le médecin du travail.

En particulier, elle intervient :

■ DANS LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIÉS :

- accompagner le salarié à préciser ses choix et ses nouveaux objectifs professionnels, en fonction des possibilités offertes dans son environnement de travail,
- aider à la constitution de dossier de compensation du handicap (RTH, transport...),
- rechercher des financements pour l'adaptation du poste (AGEFIPH, MDPH, caisse de retraite et de mutuelle...).

■ DANS LA PRÉPARATION D'UNE RECONVERSION

- aider le salarié à surmonter son incapacité de poste,
- l'accompagner dans un nouveau projet de vie par une réflexion personnelle et professionnelle,
- informer et orienter vers l'ensemble des dispositifs de reclassement professionnels existants : bilan de compétence, dossier de validation des acquis de l'expérience, centre de rééducation professionnelle, centres de formation et autres...

■ DANS L'ACCOMPAGNEMENT D'UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE

- aider le salarié à faire le deuil de son métier,
- coordonner la mise en œuvre des procédures administratives (ouverture de droit, pension invalidité, ASSEDIC, prestations familiales, prévoyance...),
- accompagner le salarié dans la construction d'un nouveau projet de vie, personnel, familial, social et/ou professionnel.



Ces missions sont menées en collaboration avec les chefs d'entreprise et les partenaires médico-sociaux oeuvrant dans ce domaine (service social de la CRAM, MDPH, AGEFIPH, CAP EMPLOI, Médecin Conseil de la Sécurité Sociale...).



LES PERMANENCES

Aurélia Castaingt assure une permanence une fois par semaine (le lundi, de 8h30 à 12h30) et un vendredi par mois (de 8h30 à 12h30), ainsi qu'un lundi par trimestre, à notre bureau de St-Palais (9h30 à 12h30).

ISCIPA

Une association loi 1901, avec 20 ans d'expertise sociale, forte de la compétence et de l'expérience de ses salariés (assistantes sociales, formatrice "sauvetage, secourisme du travail", agent administratif, directrice).

Une démarche

- des réponses adaptées et cohérentes dans le champ social,
- l'application d'une éthique rigoureuse : secret professionnel, respect de l'individu et de sa liberté, respect de la structure et de ses valeurs...
- un réseau de partenaires sociaux, associatifs et administratifs, sur le Grand Sud Ouest permettant d'optimiser nos interventions.

Contact Iscipa : 05 59 31 07 38
www.iscipa.fr

LINGERIES ET BLANCHISSERIES : un support à votre disposition

Le secteur de la lingerie / blanchisserie est souvent à la croisée de plusieurs services, de plusieurs sites, voire de plusieurs entreprises.

Après plusieurs actions menées dans le but d'améliorer les conditions de travail dans ce secteur, Simetra a décidé d'élaborer un guide de prévention destiné aux maisons de retraite, aux établissements de cure et de thalassothérapie ou encore aux crèches. Cet outil fait état des divers risques par étapes de travail (récupération du linge sale, tri, lavage/séchage, pliage/repassage/stockage, retouches et entretien des locaux).

Dans chaque cas, il aborde les moyens de prévention associés et est accompagné de petites astuces.

Ce travail est le fruit d'une démarche pluridisciplinaire, associant médecin du travail, secrétaire médicale, ergonomiste, technicien hygiène sécurité et psychologue du travail.



Le document final est aujourd'hui disponible sur demande auprès de votre médecin du travail, ou téléchargeable sur votre site www.simetra.fr.

BIENVENUE À Nathalie Etchelecu

Nathalie Etchelecu vient d'intégrer l'équipe pluridisciplinaire de Simetra en tant qu'Assistante Technique en Santé au Travail.

Nathalie est originaire de Sames ; titulaire d'un BTS en analyse et conduite des systèmes d'exploitation, elle a travaillé pendant 17 ans au sein d'une multinationale. Elle y a occupé différentes fonctions et plus particulièrement la mise en place et le suivi de projet relatif à la qualité et à l'organisation de l'environnement "travail".

Son arrivée au sein de Simetra, après l'embauche de plusieurs intervenants en Prévention des Risques Professionnels, contribue à l'évolution actuelle d'un service de santé au travail. Ces nouveaux profils viennent étoffer le travail spécifique du médecin du travail.

Nathalie sera chargée par nos médecins, de rencontrer les nouveaux adhérents et d'établir des fiches de pré-diagnostic permettant de prioriser, en fonction des risques, l'établissement de la fiche d'entreprise par le médecin du travail.

Curieuse de tout, amatrice de lecture et de voyages, passionnée d'agriculture, cette maman de 2 enfants saura vous rencontrer avec sourire et compétence. Bienvenue Nathalie !

